



Envoyé en préfecture le 05/04/2018
 Reçu en préfecture le 11/04/2018
 Affiché le 06/04/2018
 ID : 971-219711116-20180323-M20180224-DE

N° d'affichage :

SEC/2018/02/..

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 23 Mars 2018

Membres en exercice :	27
Membres présents :	17
Suffrages exprimés :	19
Votes Pour :	19
Votes Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Mars 2018, suite à la convocation du 15 mars, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, MANIOC Alain, OPET Ghislaine, BARRE Augustina, NICOISE Robert (respectivement, Maire, 1er, 3ème, 4ème, 6ème et 7ème adjoint), APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonnette, CARENE (née VALLUET) Marie-Yvonne, MICHALON Irmine, JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, BALZINC Théogot, FLÉMIN Félix (Conseillers municipaux).

Absents excusés : BERNIER Maritza, PHILÉTAS Christina (Procuration à Monsieur GUILLAUME Alphonse), MORVAN Philippe (Procuration à Madame BARRE Augustina), MATHIASIN Max, MOBETIE Marie-France (2ème adjoint, conseillers municipaux).

Sont absents : GOUBIN Fred, MOUILA Gladys, SABAS Sydney, GAMIETTE Liliane, JEAN (née SABAS) Lydie, (5ème adjoint, conseillers municipaux).

Secrétaire de séance : Julien GAMIETTE.

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture

Deshaies, le 26/03/2018

Le Maire

Jeanny MARC



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

DEMANDE DE CESSION A TITRE GRACIEUX DE LA PARCELLE AT 131

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Madame le maire rappelle à l'assemblée que lors du Conseil Municipal du 23 février dernier, il a été décidé à l'unanimité d'autoriser l'EPF de Guadeloupe à acquérir pour le compte de la Commune de Deshaies, la parcelle AT 131, propriété présumée des conjoints LACIDES d'une superficie de 480 m² sise à Marais pour un montant de 38 400 € en vue de la construction du Centre Administratif et Social.

Ainsi, la Commune a été informée par courriel le lundi 05 mars dernier que les travaux de reconstitution de titre de propriété menés par l'EPF ont permis de confirmer l'existence d'un titre de propriété pour les conjoints LACIDES.



N° d'affichage :

SEC/2018/02/..

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 23 Mars 2018

Néanmoins, le certificat de concordance réalisé par le cabinet AXO en date du 24 janvier 2018 permet d'attester que les consorts LACIDES, ne disposent que de 210,60 m². Le surplus soit 270 m² est une propriété du domaine public de l'Etat.

En conséquence, une demande de cession à titre gratuit pour ladite parcelle est indispensable.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L2312-2 et suivants,

Considérant que ce projet de création d'un Centre Administratif et Social s'inscrit dans un cadre d'utilité publique,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à la l'UNANIMITÉ.

Article 1 : De SOLLICITER de l'Etat la cession à titre gracieux de la parcelle AT 131 faisant partie de la zone des 50 pas géométriques en vue de la Construction du Centre Administratif et social.

Article 4 : De DONNER pouvoir à Madame le Maire pour entreprendre toutes démarches et signer les actes s'y rapportant.

Deshaies, le 26 mars 2018

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme



Le Maire

Jeanny MARC